

**PROCÉDURES POUR LE CALCUL**

**DES LOYERS DE CYLINDRES**

**DANS LE LOGICIEL :**

**« F.R.I.P. »**

**INTRODUCTION :**

En tout temps, ou plus particulièrement vers la fin du mois, l'opérateur pourra demander au système un calcul des loyers de cylindres.

Ce calcul prendra en compte, pour chaque client, le nombre de cylindres en circulation, vérifiera si le client en question a un contrat de location, et pour combien de bouteilles, puis il déterminera pour chaque jour de la période sélectionnée, le niveau de délinquance par type de gaz, et calculera les frais supplémentaires que représentent ces délinquances. Une fois le calcul terminé, le système produira la facture correspondante ainsi que le détail du calcul ayant servi à établir la facture.

<b>CALCUL DES LOYERS</b>
--------------------------

À partir du menu principal de FACTURATION / INVENTAIRE choisir l'option :

**13) CLIENTS (CYLINDRES ET CONTRATS)****2) CYLINDRES ET CONTRATS****2) GESTION DES CONTRATS****9) CALCUL DES LOYERS DE CYLINDRES****2) LOYER SIMULÉ DES CYLINDRES****3) LOYER RÉEL DES CYLINDRES**

Deux options sont possibles :

**LOYER SIMULÉ DES CYLINDRES****LOYER RÉEL DES CYLINDRES**

Les deux procédures sont exactement identiques, mais seul le calcul réel des loyers produira la facturation pertinente au calcul.

Les informations à fournir sont :

Page 1...

- 1- Choix d'un intervalle de clients visés. (par défaut : TOUS)

- 2- Choix d'un intervalle de lignes de produits. (par défaut : TOUS)
- 3- Choix d'un intervalle de No. de produits. (par défaut : TOUS)
- 4- Choix d'un intervalle de dates de transactions. (par défaut : TOUS)
- 5- Choix d'un intervalle de dates de reprise de cylindres. (par défaut : TOUS)
- 6- 7- Remarques sur facture :
  - o Espace réservé permettant d'inscrire, sur 76 caractères, une remarque qui apparaîtra de façon identique sur chacune des factures qui sera imprimée.
- Faire « Enter », sur la première page et poursuivre la mise à jour de l'information,

Page 2...

- 1- Choix d'un intervalle de date permettant de définir la période pendant laquelle le système vérifiera le nombre de cylindres en possession du client par rapport au nombre de cylindres inscrits au contrat.
- 2- Mois de grâce accordé s'il y a lieu
- 3- Définition d'un type de département permettant de regrouper les factures sous une même référence : Par défaut « T ». à conserver tel quel
- 4- Valeur monétaire minimale à partir de laquelle le système émettra une facture
- 5- Décision d'imprimer ou non chacune des factures produites
  - o Dans le cas du calcul simulé si l'impression des factures est demandée, celles-ci porteront toutes le numéro : 99999
- 6- Décision d'imprimer ou non le détail du calcul des frais de loyer, basé sur le mouvement journalier des bouteilles.
  - o Le détail de cette présentation s'exprime en indiquant pour chaque contrat, pour chaque gaz enregistré, pour chaque jour de la période couverte :
    - La date de chacune des journées
    - Le nombre de cylindre sous contrat ce jour là
    - La valeur du contrat ce jour

- Le nombre de cylindres en possession du client ce jour
  - Le total des cylindres retournés ce jour
  - Le solde de bouteilles en circulation ce jour
  - La quantité de bouteilles facturables ce jour
  - La quantité de bouteilles exemptées de facturation ce jour
  - Le taux unitaire qui sera appliqué ce jour
  - Le montant qui sera facturé pour cette journée
- Sur la dernière ligne de la liste de chaque type de bouteille le système imprimera le nombre total de bouteilles ayant déclenché une facturation ainsi le dernier taux par bouteille, suivi du total facturable dans le mois pour ce type de bouteille.
- Critères de présentation :
- Par défaut : Premier tri : Numéro de client : « CLIENT »
  - Par défaut : Deuxième tri : Aucun

**Note :**

Ce calcul ( **simulé des loyers**) peut être demandé aussi souvent que nécessaire. Tant que la procédure du **calcul réel** n'est pas entreprise, il n'y a aucune incidence comptable quant à ce calcul.

De la même façon ce calcul peut être demandé en tout temps dans le mois , ou vers le début ou la fin du mois, puisqu'il se base sur l'intervalle des dates entrées par l'opérateur lors des choix de mode de calcul. Ainsi dans le cas où la dernière journée du mois est un jour de congé, l'opérateur pourrait très bien décider de déclencher le calcul soit la veille ou au retour du congé, sans crainte de se voir pénaliser par un mauvais choix de date.

**Rappel :**

Ne pas oublier que le calcul des loyers de cylindres est basé sur le taux défini dans l'option : « M.A.J. DES TARIFS DES LOYERS ». Si la table des taux n'a pas été montée, le calcul donnera systématiquement ZÉRO !!!

(Réf. : « *PROCÉDURES POUR LA DÉFINITION DES PRODUITS 'GAZ'* ») ainsi que...

(Réf. : « *PROCÉDURE POUR LA MISE À JOUR DES PRIX DES LOYERS* »)